



		Théorie et pratique des activités physiques et sportives	Théorie et pratique des activités physiques et sportives	Pierre Nieto / Emmanuel Villaret				18						3	100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio) 100 (Histoire de l'art)	participation orale+devoirs maison+QCM (média-radio)	50 (arts plastiques et média-radio)	dessin (arts plastiques) papier radiophonique (média-radio)			50 (média-radio) 100 (Histoire de l'art)	examen final spécifique (média-radio) commentaire d'image (Histoire de l'art)	50 (média-radio)	production (média-radio)
		<b>Total heures CM maquette (hors mutualisation)</b>						344																
		<b>Total heures CM maquette (mutualisation)</b>						352						60										
		<b>Total maquette (mutualisation + hors mutualisation)</b>						696																
		<b>Total heures étudiant parcours CJ (hors engagement libre)</b>						404																
		<b>Total heures étudiant parcours CA</b>						412																
		<b>Total heures HETD maquette</b>						60																

**(1) Code** : les éléments pédagogiques seront codifiés de manière libre (jusqu'à 8 caractères possibles) sauf les UE libres .  
**UE libres** :  
 UE Engagement et vie associative (EVA) : TEVA  
 UE Handicap et société (HS) : THS  
 UE Théorie et pratique des activités physiques et sportives (APS) : TAPS  
 UE Culture - pratiques artistiques (CPA) : TCPA

Les **UE libres** doivent apparaître obligatoirement chaque année . Une UE libre pourra être suivie une seule fois dans le cycle Licence. Dans la mesure du possible, l'UE libre donnera lieu à des ECTS comptant pour l'obtention du diplôme ; à défaut, elle donnera lieu à des ECTS supplémentaires.

**(2) Préciser si le bloc de compétence se déroule sur l'année ou sur un semestre uniquement.**  
 Pour rappel, en Licence :  
 Discipline majeure et disciplines complémentaires d'appui : 130 à 150 ECTS  
 Matières transversales (méthodologie, culture numérique, expression écrite et orale, interculturelité), linguistiques et informationnelles : 20 à 24 ECTS  
 PPEI (Projet personnel d'études et d'insertion) y compris connaissance de l'entreprise : 6 à 10 ECTS  
 UE d'ouverture sur enjeux et interfaces, options ou accompagnement/mise à niveau/entraînement hors dispositifs OUI SI, Projet/Travail encadré : 4 à 20 ECTS

**(3) Type d'épreuve** : si une évaluation comprend plusieurs types d'épreuve, le poids de chaque épreuve dans le calcul de la note devra être communiqué.

(4) Type de contrôle : pour un contrôle continu intégral, compléter la colonne "colonne continu" et indiquer 100%

**(5) Nombre d'ECTS au semestre** : le total des ECTS au semestre ou à l'année peut varier et peut ne pas correspondre, respectivement, à 30 ou à 60 ECTS.

**REMARQUE** :  
 - Les dispositions particulières à la formation font l'objet d'un court texte situé au-dessus du tableau.